ALPHABET

Infos pratiques véhicules de société

Contrôle technique

Vous recevrez par mail un voucher de la société de leasing donnant droit à un contrôle technique environ 2 mois avant l'échéance de votre certificat de contrôle technique précédent.

- Prenez rendez-vous au centre de contrôle technique le plus proche
- Imprimez le voucher
- Présentez le voucher lors de votre rendez-vous
- Conservez le nouveau certificat vert avec les papiers du véhicule

Si le contrôle technique est rejeté

- Prenez rendez-vous à un garage de la marque de votre véhicule afin d'effectuer les corrections nécessaires
- Demandez un nouveau voucher au Fleet

IRIS INDUSTRY – Fleetindustry@irisindustry.be
IRIS FACILITIES – Fleet@iris.be

- Prenez rendez-vous au même centre de contrôle technique (le délais sera moindre pour le 2e rendez-vous)
- Imprimez le voucher
- Présentez le voucher lors de votre rendez-vous
- Conservez le nouveau certificat vert avec les papiers du véhicule

Vous avez UNIQUEMENT droit à un véhicule de remplacement si l'immobilisation dure plus de 24heures.

Il est interdit de conduire un véhicule en Belgique sans certificat de contrôle technique valide